



Evangelische Frauen Schweiz (EFS)
Femmes Protestantes en Suisse (FPS)

Le revenu de base inconditionnel – une utopie? Remarques critiques d'un point de vue des femmes

L'initiative, ses idées, ses objectifs

En 2016, l'initiative fédérale « Pour un revenu de base inconditionnel » (RBI) sera soumise à la votation populaire. L'initiative demande que toute personne légalement établie en Suisse reçoive chaque mois une somme d'argent de l'Etat. Cette somme sera versée indépendamment du fait que la personne exerce une activité lucrative ou pas, qu'elle soit riche ou pauvre, en bonne santé ou malade. Elle a comme but de permettre aux bénéficiaires « de mener une existence digne et de participer à la vie publique ».

Selon les initiatrices et initiateurs, personne ne serait obligé d'accepter un travail qui ne lui plairait pas du moment que tous recevraient de l'argent, et ce indépendamment de l'exercice d'une activité lucrative. Selon les initiatrices et initiateurs, ceci permettrait aux êtres humains de s'adonner sans souci financier à des activités créatives, peu lucratives, correspondant à leurs aptitudes. Le montant de ce revenu de base et ses modalités de financement ne sont pas fixés dans le texte de l'initiative mais ils devraient être réglés dans une loi d'exécution. Etant donné que ce revenu est considéré comme un minimum vital, les auteur-e-s de l'initiative soumettent toutefois à la discussion l'idée d'un revenu de 2'500 francs par mois pour les adultes et de 625 francs pour les enfants.

Pour le financement, diverses propositions sont en discussion, e.a. taxe sur les transactions financières, imposition de la consommation, taxes sur l'utilisation des ressources naturelles ou impôt sur le revenu. En outre, les initiatrices et initiateurs tablent sur des économies de dépenses de santé (moins de maladies psychiques, moins de tentatives de suicide, etc.) ainsi que sur des économies dans le domaine des prestations de la sécurité sociale. Selon les initiatrices et initiateurs, les prestations des assurances sociales et de l'aide sociale pourraient être diminuées du moment que les assuré-e-s toucheraient déjà CHF 2'500.– sous forme de RBI.

L'initiative a été clairement rejetée par le Conseil fédéral, de même que par le Conseil des Etats et par le Conseil national.

Utopies

L'idée d'un revenu de base inconditionnel aborde des problèmes réels et leur oppose une utopie. Nous allons reprendre trois de ces utopies, nous émettrons des réserves à leur égard et proposerons des solutions.

L'utopie de travailler de manière autodéterminée

Le RBI promet qu'il ne sera plus absolument indispensable d'exercer une activité lucrative. Selon les initiatrices et initiateurs, les employeur-e-s se verraient obligé-e-s de rendre les lieux de travail plus attractifs afin de trouver de la main d'œuvre. Selon leurs dires, il y aurait une réduction et une flexibilisation du temps de travail et une plus grande liberté de choix sur le marché du travail.

Or, le RBI aurait inmanquablement des effets négatifs sur les employé-e-s :

- sur le niveau de salaire : étant donné qu'avec le RBI il n'y a pas de salaire minimum imposé, les employeur-e-s risquent de baisser massivement les salaires. Des emplois faiblement rémunérés pourraient disparaître pour des raisons de rationalisation ou être déplacés à l'étranger. Le travail au noir deviendrait plus attractif. Pour les employé-e-s à bas salaires et les employé-e-s à temps partiel, une activité lucrative ne serait plus rentable. Somme toute, la situation des bas et moyens revenus se détériorerait.
- sur les temps de travail et la position des salarié-e-s : à cause des salaires bas, la pression sur les salarié-e-s pour travailler plus pourrait même s'accroître. Avec un RBI, il est à craindre que des groupes de personnes entiers pourraient se voir exclus du marché du travail : p.ex. des personnes handicapées, des séniors, des mères de famille travaillant à temps partiel, etc. De plus, la question se pose de savoir à quelles conditions des jeunes entreraient sur le marché de travail.

Au lieu d'un RBI, il faut des salaires minimums et des assurances sociales efficaces et solides, financées de façon équitable, ainsi que des mesures de réinsertion efficaces.

L'utopie d'un traitement solidaire et digne des éléments les plus faibles de la société

Le RBI promet que des personnes vulnérables et ayant besoin d'aide, ne seront plus renvoyées d'une institution à l'autre à l'intérieur du système de sécurité sociale. En plus, les initiatrices et initiateurs espèrent que moins de contrôles seraient nécessaires dans les institutions de la sécurité sociale qui subsistent encore du moment que le droit sur un revenu de base serait inconditionnel.

Or, avec un RBI, l'État et la société seraient dégagés de leur responsabilité à l'égard des personnes plus faibles et moins privilégiées au motif que tous recevraient un revenu de base, inconditionnel, qui leur permettrait de mener une vie digne. Des mères élevant seules leurs enfants, des femmes et des hommes avec des problèmes de santé, des personnes au chômage pourraient uniquement compter sur leur environnement social, sur la solidarité de leurs parents et de leurs proches. Ils deviendraient dépendants de leur prochain et plus de l'État, ce qui signifierait un sérieux pas en arrière, à l'époque d'avant la création de notre système de sécurité sociale.

Un soutien social étatique additionnel ne serait pas inconditionnel et serait par conséquent contrôlé, comme c'est le cas aujourd'hui.

Comme alternative, l'idée d'une « assurance générale du revenu » est actuellement au premier plan. Toutes les pertes de gain sont à assurer auprès de la même assurance sociale. Ainsi il ne serait plus possible de renvoyer des personnes concernées d'une assurance sociale à l'autre.

L'utopie de l'égalité des chances

Un RBI garantirait à tous la même base financière minimale leur permettant un dévelop-

pement personnel. Mêmes moyens financiers égal mêmes chances ? Le RBI serait-il donc une voie vers plus d'égalité des chances ?

Dans une société où la répartition inégale de l'argent serait la seule source d'inégalité, ce serait effectivement le cas. Or, dans notre société, il a encore maintes autres raisons pour expliquer des chances inégales : genre, maladie, handicap, âge, formation, origine, responsabilité parentale, parents âgés, pour ne mentionner que quelques-unes. C'est ainsi que p.ex. une personne à mobilité réduite n'a pas automatiquement les mêmes chances qu'une personne sans mobilité réduite par le simple fait qu'elle reçoit un RBI. En effet, à cause de sa mobilité réduite, elle a des besoins impératifs, des besoins spécifiques, qui ont un coût. En d'autres termes, l'égalité des chances grâce au RBI deviendrait uniquement réalité pour les personnes sans aucun type de handicap.

Les FPS s'engagent en faveur d'une société qui répond aux besoins de chacun et qui – contrairement au RBI – permet donc une véritable égalité des chances.

L'utopie et la réalité vécue par les femmes

La Suisse fait toujours partie des pays où les femmes assument une majorité du travail domestique et familial non rémunéré et du travail de soins aux proches (« travail de care »), où – à travail égal – les femmes gagnent moins que les hommes et où les femmes sont sous-représentées dans l'économie et la politique. Les inégalités déjà existantes entre hommes et femmes ne disparaîtront pas avec un RBI mais seront au contraire plutôt accentuées.

Nous craignons que, dans un contexte de bas salaires féminins et de coûts élevés pour la garde des enfants en dehors de la famille, le RBI soit une raison de plus pour que la garde des enfants devienne encore davantage une affaire de femmes. La réinsertion sur le marché du travail serait rendue encore plus difficile pour les femmes. Dans ce cas, l'option la plus réaliste pour que les femmes puissent obtenir une amélioration du revenu du ménage consisterait à mettre au monde encore plus d'enfants parce qu'un RBI serait versé pour chacun d'eux – mais il ne faudrait pas oublier que dans les zones urbaines CHF 625.- par enfant serait à peine suffisant.

Par ailleurs, un RBI renforcerait la dépendance des femmes : une femme qui aimerait se séparer de son partenaire et qui n'avait pas eu de revenu d'une activité lucrative par le passé, pourrait difficilement se le permettre. Il y a lieu de se demander si les CHF 625.- de revenu de base pour un enfant suffiraient si la femme est à la tête d'une famille monoparentale. Des personnes seules ayant des enfants à charge – et la plupart du temps ce sont toujours des femmes – seraient nettement moins bien loties avec un RBI qu'aujourd'hui s'ils vivent de l'aide sociale.

Le RBI est une bonne chose pour un jeune homme de race blanche qui est en bonne santé et libre d'engagements – alors que ce n'est pas le cas pour des femmes, qui sont souvent dans des positions plus vulnérables parce qu'elles assument p.ex. des tâches de garde et d'éducation.

L'utopie et les réalités politiques

Le montant du RBI dépend du montant consenti à cet effet. Et là, l'idée de l'initiative d'une solidarité vécue est déjà étouffée dans l'œuf du moment que ceux qui devraient cofinancer le RBI ne se montreraient guère solidaires et prêts à verser un RBI à des gens qui voudraient jouir des libertés nouvellement acquises sans pour autant exercer d'activité lucrative.

En cas d'acceptation de l'initiative, le montant du RBI ainsi que le financement des passés 200 milliards de francs qui seraient nécessaires à cet effet, devront être fixés par le Conseil national et le Conseil des États. Il est peu probable que le Parlement dominé par les partis bourgeois de droite accepte une solution prévoyant un montant généreux pour tous. De ce fait, il est fort à craindre que le RBI soit inférieur à CHF 2'500.- par mois.

Rappelons le combat des femmes pour l'assurance maternité, combat qui a duré des décennies. Le résultat : le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une allocation de maternité décevante et peu généreuse : pour une durée de 14 semaines à hauteur de 80% du salaire gagné avant la naissance. Et cela à une époque où le budget était moins serré qu'aujourd'hui et où les revendications des femmes étaient davantage présentes.

Lectures recommandées

- Message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » du 27.8.2014; disponible sur la page internet <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/6303.pdf>
- Hella Hoppe / Frank Mathwig: Money for Nothing? Bedingungsloses Grundeinkommen – ein Blick auf die Schweiz und darüber hinaus, in: Jahrbuch Sozialer Protestantismus, Nr. 7 (2014), S. 246-257.
- WIDE Debattierclub: Aus Sicht der feministischen Ökonomie: Kritische Einwände zum bedingungslosen Grundeinkommen. 201;. disponible sur http://www.wide-network.ch/pdf/Publi-Hinweise/WIDE-Debattierclub_Grundeinkommen_2015_05_24.pdf

Les Femmes protestantes en Suisse remercient Therese Wüthrich de la plate-forme féministe WIDE pour son débat critique

Impressum

Textes : Verena Ginobbi, Katharina Willi, Edith Siegenthaler
Rédaction : Edith Siegenthaler
Traduction : Verena Ginobbi
Mise en page : Lisa Fankhauser
Femmes protestantes en Suisse, Scheibenstrasse 29, case postale 189, 3000 Berne 22
www.efs-fps.ch

Mars 2016